



Date de la convocation jeudi 10 juin 2020

DCC 663/06/2020

**Extrait des délibérations du
CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

Séance du jeudi 18 juin 2020

Sous la présidence de Monsieur Bernard FREUND, Président

Élus : 38 - En fonction : 38 - Présents/Représentés : 38

Présents ou représentés 38

HIPP Alain, SCHOLLER Manuela, SCHAEFFER Éric, ZIMMERMANN Virginie, KLEIN Marcel, WEISS Bernard, HAMMANN Jean-Georges, INGWILLER Bernard, PFISTER Georges, GARCIA Michèle, DETTLING Philippe, VOLLMAR Laurence, LUTZ Christophe, DURR Carine, ENGER Jean-Luc, BRAUN Cécile, KAUFFMANN Jean-Luc, GILLIG Anne, LENTZ Patrick, SCHWEITZER Gérard, GUERREIRO Jérôme, LENGENFELDER Daniel, GUILLAUME Éric, LIENHARD Bernard, WICKER Pascal, LEHMANN Marie-Paule, ULRICH Xavier, ERNEWEIN Véronique, RIEHL Bernard, TAESCH Françoise, KREBS Jeannot, HATT René, ADAM Raphaël, FREUND Bernard, WENDLING Marc, GOEHRY Mireille, ECKART Jean-Luc, KOESSLER Michèle

Secrétaire de séance M. ADAM Raphaël, Maire de Wilwisheim

7 - Finances Locales

7.10 Divers

**Expérimentation du Compte Financier Unique - Nomenclature M57 / approbation
du Règlement Budgétaire Financier (RBF)**

La Communauté de Communes du Pays de la Zorn s'est engagée dans l'expérimentation du Compte Financier Unique et applique, depuis le 1^{er} janvier 2020, la nomenclature M57 qui semblerait s'imposer à terme à toutes les Collectivités. Le Président rappelle que trois Collectivités se sont portées volontaires dans le Bas-Rhin pour expérimenter cette nomenclature, dont la Ville de Hochfelden.

Dans ce cadre, la Communauté de Communes doit se doter d'un Règlement Budgétaire et Financier (RBF) qui fixe les règles de gestion budgétaire et financière applicables à la Communauté de Communes pour la préparation et l'exécution du budget, la gestion pluriannuelle et financière des crédits et l'information des Élus.

Ce Règlement Budgétaire et Financier est adopté par le Conseil Communautaire pour la durée de la mandature et ne pourra être modifié que par lui.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré,

- **APPROUVE** le Règlement Budgétaire et Financier pour la durée de la mandature 2020-2026 présenté par le Président et figurant en annexe de la présente délibération.
- **PREND ACTE** que ce document interactif peut être amendé par délibération du Conseil Communautaire.

Approuvé à l'unanimité

Suivent les signatures au registre
de tous les membres présents.

Pour extrait conforme.

Certifié exécutoire le **26 JUIN 2020**

Accusé de réception en préfecture
067-246700959-20200618-DCC663-06-2020-
DE
Date de télétransmission : 25/06/2020
Date de réception préfecture : 25/06/2020



Le Président



Date de la convocation jeudi 10 juin 2020

DCC 664/06/2020

Extrait des délibérations du
CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du jeudi 18 juin 2020

Sous la présidence de Monsieur Bernard FREUND, Président

Élus : 38 - En fonction : 38 - Présents/Représentés : 38

Présents ou représentés 38

HIPP Alain, SCHOLLER Manuela, SCHAEFFER Éric, ZIMMERMANN Virginie, KLEIN Marcel, WEISS Bernard, HAMMANN Jean-Georges, INGWILLER Bernard, PFISTER Georges, GARCIA Michèle, DETTLING Philippe, VOLLMAR Laurence, LUTZ Christophe, DURR Carine, ENGER Jean-Luc, BRAUN Cécile, KAUFFMANN Jean-Luc, GILLIG Anne, LENTZ Patrick, SCHWEITZER Gérard, GUERREIRO Jérôme, LENGENFELDER Daniel, GUILLAUME Éric, LIENHARD Bernard, WICKER Pascal, LEHMANN Marie-Paule, ULRICH Xavier, ERNEWEIN Véronique, RIEHL Bernard, TAESCH Françoise, KREBS Jeannot, HATT René, ADAM Raphaël, FREUND Bernard, WENDLING Marc, GOEHRY Mireille, ECKART Jean-Luc, KOESSLER Michèle

Secrétaire de séance M. ADAM Raphaël, Maire de Wilwisheim

7 - Finances Locales

7.2 Fiscalité

Fixation des taux d'imposition 2020

L'année 2020 sera exceptionnelle et pèsera sans doute lourd dans les dépenses publiques. La Communauté de Communes n'échappera pas à cette crise par des charges incompressibles de fonctionnement et des recettes en diminution compte tenu de la suspension de certaines activités (piscine, périscolaires, protection de la population et des agents, etc...).

Le Bureau a examiné cette situation et mesuré toutes les conséquences de cette crise sanitaire. C'est pourquoi, il propose une **augmentation de 5 % des impôts locaux communautaires** (Taxe Foncière Bâtie et Taxe Foncière Non Bâtie).

Le Conseil Communautaire,

VU le résultat du Compte Administratif 2019,

VU la proposition du Bureau de la Communauté de Communes du Pays de la Zorn,

Et après avoir entendu les explications du Président et du Vice-Président chargé des Finances,

- **APPROUVE** l'augmentation de **5 %** des taux des **impôts locaux communautaires** (Taxe Foncière Bâtie et Taxe Foncière Non Bâtie) pour l'année 2020.
- **DÉCIDE** de **maintenir** la Cotisation Foncière des Entreprises (CFE) au taux de 2019.
- **FIXE** ainsi les taux d'imposition des taxes pour l'exercice 2020 comme suit :
 - Taxe Foncière Bâti **2,71**
 - Taxe Foncière non Bâti **12,39**
 - CFE **21,81**

36 voix pour et 2 abstentions (Pascal WICKER et Jeannot KREBS)

Suivent les signatures au registre
de tous les membres présents.
Pour extrait conforme.
Certifié exécutoire le **26 JUIN 2020**

Accusé de réception en préfecture
067-246700959-20200618-DCC664-06-2020-
DE
Date de télétransmission : 25/06/2020
Date de réception préfecture : 25/06/2020



Le Président



Date de la convocation jeudi 10 juin 2020

DCC 665/06/2020

**Extrait des délibérations du
CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

Séance du jeudi 18 juin 2020

Sous la présidence de Monsieur Bernard FREUND, Président

Élus : 38 - En fonction : 38 - Présents/Représentés : 38

Présents ou représentés 38

HIPP Alain, SCHOLLER Manuela, SCHAEFFER Éric, ZIMMERMANN Virginie, KLEIN Marcel, WEISS Bernard, HAMMANN Jean-Georges, INGWILLER Bernard, PFISTER Georges, GARCIA Michèle, DETTLING Philippe, VOLLMAR Laurence, LUTZ Christophe, DURR Carine, ENGER Jean-Luc, BRAUN Cécile, KAUFFMANN Jean-Luc, GILLIG Anne, LENTZ Patrick, SCHWEITZER Gérard, GUERREIRO Jérôme, LENGENFELDER Daniel, GUILLAUME Éric, LIENHARD Bernard, WICKER Pascal, LEHMANN Marie-Paule, ULRICH Xavier, ERNEWEIN Véronique, RIEHL Bernard, TAESCH Françoise, KREBS Jeannot, HATT René, ADAM Raphaël, FREUND Bernard, WENDLING Marc, GOEHRY Mireille, ECKART Jean-Luc, KOESSLER Michèle

Secrétaire de séance M. ADAM Raphaël, Maire de Wilwisheim

7 - Finances Locales

7.1 Décisions Budgétaires

Approbation du Budget Primitif Principal 2020

Le Président fait lecture du projet de budget, service par service, pour l'exercice 2020. Il donne à cet effet toutes les explications nécessaires tant en dépenses qu'en recettes et justifie les principales variations.

Il note également que ce budget reflète en investissement les décisions prises par le Conseil Communautaire.

Après cet exposé, le Président soumet donc le projet de **Budget Primitif PRINCIPAL 2020** à l'assemblée.

Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré,

- **ARRÊTE**, pour 2020, le **Budget Primitif PRINCIPAL** de la Communauté de Communes du Pays de la Zorn comme suit :

Section de fonctionnement

Dépenses : 7 150 047,79 €

Recettes : 7 150 047,79 €

Section d'investissement

Dépenses : 3 306 154,81 €

Recettes : 3 306 154,81 €

➤ **RECONDUIT**, pour 2020, les subventions aux différents organismes, EPCI, Associations qui assurent des prestations de service pour le compte de la Communauté de Communes du Pays de la Zorn :

- Mission Locale **14 000 €**
- Pays Saverne Initiative **200 €**
- Brasserie Météor **10 000 €**
- Office de tourisme **50 000 €**
- AASBR **181 000 €**
- ZOEF **432 000 €**

Vote à l'unanimité

Suivent les signatures au registre
de tous les membres présents.

Pour extrait conforme.
Certifié exécutoire le **26 JUIN 2020**

Le Président



A handwritten signature in blue ink, written over the official stamp.



Communauté de Communes

Pays de la Zorn

Département du Bas-Rhin
Arrondissement de Saverne
Canton de Bouxwiller

Date de la convocation jeudi 10 juin 2020

DCC 666/06/2020

Extrait des délibérations du CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du jeudi 18 juin 2020

Sous la présidence de Monsieur Bernard FREUND, Président

Élus : 38 - En fonction : 38 - Présents/Représentés : 38

Présents ou représentés 38

HIPP Alain, SCHOLLER Manuela, SCHAEFFER Éric, ZIMMERMANN Virginie, KLEIN Marcel, WEISS Bernard, HAMMANN Jean-Georges, INGWILLER Bernard, PFISTER Georges, GARCIA Michèle, DETTLING Philippe, VOLLMAR Laurence, LUTZ Christophe, DURR Carine, ENGER Jean-Luc, BRAUN Cécile, KAUFFMANN Jean-Luc, GILLIG Anne, LENTZ Patrick, SCHWEITZER Gérard, GUERREIRO Jérôme, LENGENFELDER Daniel, GUILLAUME Éric, LIENHARD Bernard, WICKER Pascal, LEHMANN Marie-Paule, ULRICH Xavier, ERNEWEIN Véronique, RIEHL Bernard, TAESCH Françoise, KREBS Jeannot, HATT René, ADAM Raphaël, FREUND Bernard, WENDLING Marc, GOEHRY Mireille, ECKART Jean-Luc, KOESSLER Michèle

Secrétaire de séance M. ADAM Raphaël, Maire de Wilwisheim

7 - Finances Locales

7.1 Décisions Budgétaires

Autorisations de Programme, Crédits de paiement et Autorisations d'engagement

Le Président expose que conformément aux articles L.2311-3 et R.2311-9 du Code Général des Collectivités Territoriales, les dotations budgétaires affectées aux dépenses d'investissement peuvent comprendre des Autorisations de Programme, des Crédits de paiement et des Autorisations d'engagement.

Cette procédure permet de ne pas faire supporter au budget l'intégralité d'une dépense pluriannuelle, mais seules les dépenses à régler au cours de l'exercice. Elle vise à planifier la mise en œuvre d'investissements sur le plan financier mais aussi organisationnel et logistique. Elle favorise la gestion pluriannuelle des investissements et permet d'améliorer la lisibilité des engagements financiers de la collectivité à moyen terme.

Les **Autorisations de programme** constituent la limite supérieure des dépenses qui peuvent être engagées pour le financement des investissements. Elles demeurent valables sans limitation de durée jusqu'à ce qu'il soit procédé à leur annulation. Elles peuvent être révisées.

Les **Crédits de paiement** constituent la limite supérieure des dépenses pouvant être mandatées durant l'exercice, pour la couverture des engagements contractés dans le cadre des autorisations de programme correspondantes. Les crédits de paiements correspondent aux prévisions annuelles du Budget.

Les **Autorisations d'engagement** constituent la limite supérieure des dépenses qui peuvent être engagées pour l'exécution des dépenses de fonctionnement. Elles demeurent valables sans limitation de durée jusqu'à ce qu'il soit procédé à leur annulation. Elles peuvent être révisées.

Chaque Autorisation de programme comporte la réalisation prévisionnelle par exercice des Crédits de Paiement. La somme des Crédits de Paiement doit être égale au montant de l'Autorisation de Programme.

L'équilibre budgétaire de la section d'investissement s'apprécie en tenant compte des seuls crédits de paiement.

Les autorisations de programme peuvent être votées à chaque étape de la procédure budgétaire même si elles n'ont pas été présentées lors du débat d'orientations budgétaires.

Les crédits de paiement non utilisés une année devront être repris l'année suivante par délibération du Conseil Communautaire au moment de la présentation du bilan annuel d'exécution des AP/CP. Toute autre modification se fera aussi par délibération du Conseil Communautaire.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré,

- **APPROUVE**, au titre de l'année 2020, les **Autorisations d'engagement** suivantes :

Dépenses imprévues de fonctionnement	
Article 022	120 000 €

- **APPROUVE**, au titre de l'année 2020, les **Autorisations de programme** suivantes :

Dépenses imprévues d'investissement	
Article 020	65 000 €

- **APPROUVE**, au titre de l'année 2020, les **Autorisations de programme** suivantes :

OPERATION	Crédit de paiement 2020 BP	Crédit de paiement 2021 BP	Crédit de paiement 2022 BP	Crédit de paiement 2023 BP	Crédit de paiement 2024 BP	Crédit de paiement 2025 BP	Autorisation de programme
Groupe scolaire intercommunal Alteckendorf							
2313 Travaux	500 000	3 000 000	2 700 000	2 000 000			8 200 000 €
Groupe scolaire intercommunal Schwindratzheim							
2313 Travaux	150 000	1 000 000	3 000 000	3 000 000	1 500 000		8 650 000 €
Groupe scolaire intercommunal Hochfelden							
2313 Travaux	60 000	500 000	1 000 000	4 000 000	3 000 000	1 440 000	10 000 000 €
Hall sportif							
21314 Travaux	1 200 000	300 000					1 500 000 €
Zone d'activité de Hochfelden							
2128	160 000	1 500 000	1 500 000	640 000			3 800 000 €

- **PRÉCISE** que les Autorisations d'engagement et de Programme des dépenses imprévues seront caduques en fin d'exercice.

Approuvé à l'unanimité

Suivent les signatures au registre de tous les membres présents.

Pour extrait conforme.

Certifié exécutoire le **26 JUIN 2020**

Accusé de réception en préfecture
067-246700959-20200618-DCC666-06-2020-DE
Date de télétransmission : 25/06/2020
Date de réception préfecture : 25/06/2020



Le Président

[Signature]



DCC 667/06/2020

Date de la convocation jeudi 10 juin 2020

**Extrait des délibérations du
CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

Séance du jeudi 18 juin 2020

Sous la présidence de Monsieur Bernard FREUND, Président

Élus : 38 - En fonction : 38 - Présents/Représentés : 38

Présents ou représentés 38

HIPP Alain, SCHOLLER Manuela, SCHAEFFER Éric, ZIMMERMANN Virginie, KLEIN Marcel, WEISS Bernard, HAMMANN Jean-Georges, INGWILLER Bernard, PFISTER Georges, GARCIA Michèle, DETTLING Philippe, VOLLMAR Laurence, LUTZ Christophe, DURR Carine, ENGER Jean-Luc, BRAUN Cécile, KAUFFMANN Jean-Luc, GILLIG Anne, LENTZ Patrick, SCHWEITZER Gérard, GUERREIRO Jérôme, LENGENFELDER Daniel, GUILLAUME Éric, LIENHARD Bernard, WICKER Pascal, LEHMANN Marie-Paule, ULRICH Xavier, ERNEWEIN Véronique, RIBHL Bernard, TAESCH Françoise, KREBS Jeannot, HATT René, ADAM Raphaël, FREUND Bernard, WENDLING Marc, GOEHRY Mireille, ECKART Jean-Luc, KOESSLER Michèle

Secrétaire de séance M. ADAM Raphaël, Maire de Wilwisheim

7 - Finances Locales

7.1 Décisions Budgétaires

Budget Annexe « Scolaire » : décision modificative n° 01-2020 pour la régularisation du Prélèvement à la Source de novembre 2019

Une régularisation de 0,09 euros du Prélèvement à la Source des agents affectés à la compétence scolaire pour le mois de novembre 2019 est nécessaire. Il n'avait pas été prévu de crédits à l'article 673 (annulation titre sur exercice antérieur) au budget 2020 approuvé le 5 mars 2020.

Le Conseil Communautaire,

VU le Budget Annexe « Scolaire » 2020 voté en date du 5 mars 2020 ;

Et après en avoir délibéré,

- **APPROUVE** la décision modificative suivante en dépenses de fonctionnement du Budget Annexe « Scolaire » :

Service La Décapole (Groupe Scolaire intercommunal Wickersheim)

Dépenses de fonctionnement :

Article 673 (annul. titre sur exercice antérieur)	+ 10 €
Article 648 (Autres charges de personnel)	- 10 €

- **AUTORISE** le Président à signer tous les documents relatifs à cette modification budgétaire.

Approuvé à l'unanimité

Suivent les signatures au registre
de tous les membres présents.
Pour extrait conforme.

Certifié exécutoire le **26 JUIN 2020**

Accusé de réception en préfecture
067-246700959-20200618-DCC667-06-2020-DE
Date de télétransmission : 25/06/2020
Date de réception préfecture : 25/06/2020



Le Président



Communauté de Communes

Pays de la Zorn

Département du Bas-Rhin
Arrondissement de Saverne
Canton de Bouxwiller

Date de la convocation jeudi 10 juin 2020

DCC 668/06/2020B

ANNULE ET REMPLACE DCC
668/06/2020 ENVOYÉE LE 25/06/2020

Extrait des délibérations du CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du jeudi 18 juin 2020

Sous la présidence de Monsieur Bernard FREUND, Président
Élus : 38 - En fonction : 38 - Présents/Représentés : 38

Présents ou représentés 38

HIPP Alain, SCHOLLER Manuela, SCHAEFFER Éric, ZIMMERMANN Virginie, KLEIN Marcel, WEISS Bernard, HAMMANN Jean-Georges, INGWILLER Bernard, PFISTER Georges, GARCIA Michèle, DETTLING Philippe, VOLLMAR Laurence, LUTZ Christophe, DURR Carine, ENGER Jean-Luc, BRAUN Cécile, KAUFFMANN Jean-Luc, GILLIG Anne, LENTZ Patrick, SCHWEITZER Gérard, GUERREIRO Jérôme, LENGENFELDER Daniel, GUILLAUME Éric, LIENHARD Bernard, WICKER Pascal, LEHMANN Marie-Paule, ULRICH Xavier, ERNEWEIN Véronique, RIEHL Bernard, TAESCH Françoise, KREBS Jeannot, HATT René, ADAM Raphaël, FREUND Bernard, WENDLING Marc, GOEHRY Mireille, ECKART Jean-Luc, KOESSLER Michèle

Secrétaire de séance M. ADAM Raphaël, Maire de Wilwisheim

1 - Commande publique

1.1 Marchés publics

Construction du Groupe Scolaire intercommunal et accueil périscolaire à Alteckendorf : validation de l'Avant-Projet Définitif

Par délibération du 14 mai 2019, le Conseil Communautaire a approuvé le programme de construction du Groupe Scolaire intercommunal et de l'accueil périscolaire à Alteckendorf et a lancé le concours de maîtrise d'œuvre sur une enveloppe prévisionnelle des travaux de 5 350 000 € HT.

À la suite de ce concours d'architectes, le Conseil Communautaire a, par délibération du 31 octobre 2019, attribué le marché de maîtrise d'œuvre aux cabinets d'architectes ARA TRIO-AUGER RAMBEAUD (mandataire) et BAUSSAN-PALANCHÉ (cotraitant et OPC) avec un coût prévisionnel des travaux de 5 635 000 € HT.

Pour rappel, le bâtiment, d'une surface de 2 488 m², pourra accueillir 250 enfants au sein de 9 salles classes et 2 classes de réserve et dispose d'un accueil périscolaire de 120 places.

L'Avant-Projet Sommaire a été présenté aux représentants des Communes de Alteckendorf, Ettendorf, Grassendorf et Minversheim par l'architecte en date du 27 janvier 2020.

Les représentants de ces mêmes Communes ainsi que les personnes qualifiées se sont à nouveau réunis le 4 juin 2020 pour prendre connaissance de l'Avant-Projet Définitif (APD) élaboré par l'architecte.

Compte tenu des travaux supplémentaires nécessaires en terrassement et drainage, le montant des travaux en phase APD est porté de 5 635 000 € à 5 708 754 € HT.

Il est proposé au Conseil Communautaire d'approuver l'Avant-Projet Définitif.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré,

- **APPROUVE** l'Avant-Projet Définitif (APD) pour la construction du Groupe Scolaire intercommunal et l'accueil périscolaire sis à Alteckendorf pour un montant de **5 708 754 € HT** de travaux, soit une **plus-value de 1,31 %** par rapport à l'APS compte-tenu des fondations spéciales, des travaux de drainage et de récupération des eaux pluviales.

- **PREND ACTE** du calendrier de cette opération qui prévoit un achèvement des travaux à l'automne 2022, soit une durée de chantier de 21 mois.
- **NOTE** que le projet est conforme à la réglementation en vigueur, qu'il atteint le niveau performantiel E3 sur la base du référentiel « Energie-Carbone » pour les bâtiments neufs en vigueur (2016) et qu'il est conforme à l'arrêté du 19 décembre 2012 relatif au contenu et aux conditions d'attribution du label « bâtiment biosourcé » (supérieur au niveau 3).
- **AUTORISE** le Président à déposer le Permis de Construire et à poursuivre l'élaboration du dossier jusqu'au résultat de l'appel d'offres des travaux avec des tranches optionnelles ou variantes.
- **APPROUVE** le **plan de financement prévisionnel provisoire** pour la construction du Groupe Scolaire intercommunal et l'accueil périscolaire à Alteckendorf, comme suit :

DÉPENSES	€ TTC
Travaux	6 850 505
Frais annexes 25%	1 712 626
Dont part Communes viabilisation	180 000
TOTAL DÉPENSES	8 563 131

RECETTES	
Subventions attendues	2 158 600
Autofinancement	1 600 000
Emprunt	4 804 531
TOTAL RECETTES	8 563 131

- **DEMANDE** au Cabinet d'architectes ARA TRIO-AUGER RAMBEAUD de faire un **descriptif financier réel** entre périscolaire et école pour détailler ce plan de financement et l'arrêter définitivement en concertation avec les Communes lors d'une prochaine séance.
- **SOLLICITE** les aides financières sur ce programme auprès de l'État, de la Région Grand Est, du Conseil Départemental du Bas-Rhin de la Caisse d'Allocations Familiales du Bas-Rhin et de tout autre organisme.

Approuvé à l'unanimité

Suivent les signatures au registre
de tous les membres présents.

Pour extrait conforme.
Certifié exécutoire le

26 JUN 2020

Le Président



Accusé de réception en préfecture
067-246700959-20200618-DCC668-06-
2020B-DE
Date de télétransmission : 26/06/2020
Date de réception préfecture : 26/06/2020



Communauté de Communes

Pays de la Zorn

Département du Bas-Rhin
Arrondissement de Saverne
Canton de Bouxwiller

Date de la convocation jeudi 10 juin 2020

DCC 669/06/2020

Extrait des délibérations du CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du jeudi 18 juin 2020

Sous la présidence de Monsieur Bernard FREUND, Président
Élus : 38 - En fonction : 38 - Présents/Représentés : 38

Présents ou représentés 38

HIPP Alain, SCHOLLER Manuela, SCHAEFFER Éric, ZIMMERMANN Virginie, KLEIN Marcel, WEISS Bernard, HAMMANN Jean-Georges, INGWILLER Bernard, PFISTER Georges, GARCIA Michèle, DETTLING Philippe, VOLLMAR Laurence, LUTZ Christophe, DURR Carine, ENGER Jean-Luc, BRAUN Cécile, KAUFFMANN Jean-Luc, GILLIG Anne, LENTZ Patrick, SCHWEITZER Gérard, GUERREIRO Jérôme, LENGENFELDER Daniel, GUILLAUME Éric, LIENHARD Bernard, WICKER Pascal, LEHMANN Marie-Paule, ULRICH Xavier, ERNEWEIN Véronique, RIEHL Bernard, TAESCH Françoise, KREBS Jeannot, HATT René, ADAM Raphaël, FREUND Bernard, WENDLING Marc, GOEHRY Mireille, ECKART Jean-Luc, KOESSLER Michèle

Secrétaire de séance M. ADAM Raphaël, Maire de Wilwisheim

1 - Commande publique

1.6 Maîtrise d'oeuvre

Construction du Groupe Scolaire intercommunal et accueil périscolaire à Alteckendorf : avenant au Contrat de maîtrise d'oeuvre

En date du 31 octobre 2019, le marché de maîtrise d'oeuvre pour la construction du Groupe Scolaire intercommunal et l'accueil périscolaire à Alteckendorf a été confiée aux cabinets d'architecture ARA TRIO-AUGER RAMBEAUD (mandataire) et BAUSSAN-PALANCHÉ Architectes (associé et OPC) pour une rémunération forfaitaire de 14,90 % du coût estimatif du programme arrêté 5 635 000 € HT, la rémunération initiale s'élève donc à 839 615 € HT.

Par délibération de ce jour, et compte tenu des modifications apportées au projet initial, le Conseil Communautaire a approuvé l'APD avec un coût global des travaux de 5 708 754 € HT.

Le maître d'oeuvre propose donc de fixer sa rémunération définitive sur le montant des travaux de l'APD, soit une rémunération de 850 604,35 € HT (+ 10 989,35 € HT).

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré,

- **APPROUVE** l'avenant au contrat de maîtrise d'oeuvre pour la construction d'un Groupe Scolaire Intercommunal et accueil périscolaire à Alteckendorf, conformément au tableau annexé.
- **AUTORISE** le Président à signer l'avenant au marché de maîtrise d'oeuvre avec le cabinet d'architecture ARA TRIO-AUGER RAMBEAUD qui confirme l'engagement du maître d'oeuvre sur la base suivante :

- Montant des travaux sur lequel l'architecte s'engage : 5 708 754,00 € HT
- Forfait de rémunération (14,90 %) : 850 604,35 € HT

Approuvé à l'unanimité

Suivent les signatures au registre
de tous les membres présents.

Pour extrait conforme.

Certifié exécutoire le **26 JUIN 2020**

Accusé de réception en préfecture
067-246700959-20200618-DCC669-06-2020-
DE
Date de télétransmission : 25/06/2020
Date de réception préfecture : 25/06/2020



Le Président



Communauté de Communes

Pays de la Zorn

Département du Bas-Rhin
Arrondissement de Saverne
Canton de Bouxwiller

Date de la convocation jeudi 10 juin 2020

DCC 670/06/2020

Extrait des délibérations du CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du jeudi 18 juin 2020

Sous la présidence de Monsieur Bernard FREUND, Président

Élus : 38 - En fonction : 38 - Présents/Représentés : 38

Présents ou représentés 38

HIPP Alain, SCHOLLER Manuela, SCHAEFFER Éric, ZIMMERMANN Virginie, KLEIN Marcel, WEISS Bernard, HAMMANN Jean-Georges, INGWILLER Bernard, PFISTER Georges, GARCIA Michèle, DETTLING Philippe, VOLLMAR Laurence, LUTZ Christophe, DURR Carine, ENGER Jean-Luc, BRAUN Cécile, KAUFFMANN Jean-Luc, GILLIG Anne, LENTZ Patrick, SCHWEITZER Gérard, GUERREIRO Jérôme, LENGENFELDER Daniel, GUILLAUME Éric, LIENHARD Bernard, WICKER Pascal, LEHMANN Maric-Paule, ULRICH Xavier, ERNEWEIN Véronique, RIBHL Bernard, TAESCH Françoise, KREBS Jeannot, HATT René, ADAM Raphaël, FREUND Bernard, WENDLING Marc, GOEHRY Mireille, ECKART Jean-Luc, KOESSLER Michèle

Secrétaire de séance M. ADAM Raphaël, Maire de Wilwisheim

1 - Commande publique

1.4 Autres contrats

Construction du Groupe Scolaire intercommunal et accueil périscolaire à Alteckendorf : mission de sondages de sol (type G2 PRO)

Le Président rappelle qu'une mission d'étude géotechnique G1 (grandes caractéristiques du sol) ainsi qu'un diagnostic environnemental ont été réalisés en 2018 sur le terrain pressenti pour le Groupe Scolaire. Une étude géotechnique plus précise - mission normalisée de type G2 AVP a été confiée au Bureau FONDASOL par délibération du 19 décembre 2019.

La mission G2 AVP est une étude géotechnique réalisée sur la base de l'avancement du projet au stade APS/APD (AVP signifiant avant-projet). La G2 PRO suit la même logique, le géotechnicien analyse le projet au stade PRO qui est plus détaillé et formule des préconisations adaptées aux choix constructifs retenus et au regard de la nature du sol.

Ces missions-là sont exigibles par les entreprises (et les assurances) et se poursuivront au stade des travaux avec notamment une étude G3 réalisée par l'entreprise ayant à charge la réalisation des fondations.

Le Bureau d'études FONDASOL a remis une offre pour un montant de 3 300 € HT pour cette étude G2 PRO.

Le Conseil Communautaire,

VU la délibération du 1^{er} février 2018 confiant au Bureau GEOTECH la mission d'études de sol géotechnique G1 et un diagnostic environnemental ;

VU la délibération du 14 mai 2019 approuvant le programme de construction d'un Groupe Scolaire intercommunal et accueil périscolaire à Alteckendorf ;

VU la délibération du 31 octobre 2019 attribuant le marché de maîtrise d'œuvre pour la construction du Groupe Scolaire intercommunal et accueil périscolaire à Alteckendorf ;

VU la délibération du 19 décembre 2019 confiant au Bureau FONDASOL la mission d'études de sol géotechnique G2 AVP ;

VU la délibération de ce jour approuvant l'Avant-Projet Définitif ;

Et après en avoir délibéré,

- **RETIENT** l'offre du Bureau d'Études **FONDASOL** sis **10 rue Ettore Bugatti BP 28060 67038 STRASBOURG Cedex 2** pour la réalisation d'une étude géotechnique G2 PRO pour un montant de **3 300 € HT**.
- **AUTORISE** le Président à signer le contrat avec le Bureau FONDASOL et toute pièce s'y rapportant.

Vote à l'unanimité

Suivent les signatures au registre
de tous les membres présents.

Pour extrait conforme.
Certifié exécutoire le **26 JUIN 2020**

Le Président





Communauté de Communes

Pays de la Zorn

Département du Bas-Rhin
Arrondissement de Saverne
Canton de Bouxwiller

Date de la convocation jeudi 10 juin 2020

DCC 671/06/2020

Extrait des délibérations du CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du jeudi 18 juin 2020

Sous la présidence de Monsieur Bernard FREUND, Président

Élus : 38 - En fonction : 38 - Présents/Représentés : 38

Présents ou représentés 38

HIPP Alain, SCHOLLER Manuela, SCHAEFFER Éric, ZIMMERMANN Virginie, KLEIN Marcel, WEISS Bernard, HAMMANN Jean-Georges, INGWILLER Bernard, PFISTER Georges, GARCIA Michèle, DETTLING Philippe, VOLLMAR Laurence, LUTZ Christophe, DURR Carine, ENGER Jean-Luc, BRAUN Cécile, KAUFFMANN Jean-Luc, GILLIG Anne, LENTZ Patrick, SCHWEITZER Gérard, GUERREIRO Jérôme, LENGENFELDER Daniel, GUILLAUME Éric, LIENHARD Bernard, WICKER Pascal, LEHMANN Marie-Paule, ULRICH Xavier, ERNEWEIN Véronique, RIEHL Bernard, TAESCH Françoise, KREBS Jeannot, HATT René, ADAM Raphaël, FREUND Bernard, WENDLING Marc, GOEHRY Mireille, ECKART Jean-Luc, KOESSLER Michèle

Secrétaire de séance M. ADAM Raphaël, Maire de Wilwisheim

1 - Commande publique

1.6 Maîtrise d'œuvre

Construction du Groupe Scolaire intercommunal et accueil périscolaire à Schwindratzheim : attribution du marché de maîtrise d'œuvre

Par délibération du 11 septembre 2019, le Conseil Communautaire a approuvé le programme de construction du Groupe Scolaire intercommunal et de l'accueil périscolaire à Schwindratzheim et la démolition des écoles existantes sur le même site pour un coût d'objectif des travaux de 5 770 000 € HT.

La procédure de concours de maîtrise d'œuvre a été lancée en date du 18 novembre 2019 pour une remise des candidatures le 19 décembre 2019.

Le Jury régulièrement constitué par délibération du 19 décembre 2019 s'est réuni une première fois le 13 janvier 2020 pour désigner, parmi les 72 candidatures réceptionnées, les 3 équipes de maîtrise d'œuvre admises à concourir pour ce projet.

Il s'agissait de :

- WEBER & KEILING Architectes Strasbourg
- Agence MW Architectes Strasbourg
- LARCHE & METZGER Strasbourg

Ces trois candidats ont remis une prestation de niveau « esquisse Plus » le 20 mai 2020.

Conformément à sa mission, les projets ont été analysés de manière anonyme (sous dossiers A, B et C) par MP Conseil afin de présenter aux membres du Jury ses conclusions.

Ce même Jury, s'est réuni le lundi 8 juin 2020, pour prendre connaissance des esquisses, toujours de manière anonyme, débattre sur les différents projets, constater les techniques proposées, etc... et arrêter le classement comme suit :

- Le projet C a été retenu comme lauréat pour avoir obtenu 8 voix sur 9 votants,
- Le projet A a été classé en 2^{ème} position,
- Le projet B a été classé en 3^{ème} position.

Il a ensuite été procédé à la levée de l'anonymat pour constater ce qui suit :

- **Projet A : LARCHE & METZGER** Strasbourg
- **Projet B : Agence MW Architectes** Strasbourg
- **Projet C : WEBER & KEILING Architectes** Strasbourg

Par ailleurs, il est apparu, lors de l'analyse des esquisses, que l'équipe WEBER & KEILING Architectes propose un montant de travaux supérieur au programme de 3,76 %, soit la somme de 5 987 040 € HT et le taux d'honoraires le moins élevé arrêté à 14,60 %.

La Commission propose donc d'attribuer le marché de maîtrise d'œuvre pour la construction du Groupe Scolaire intercommunal et l'accueil périscolaire à Schwindratzheim à l'équipe WEBER & KEILING Architectes avec un Acte d'Engagement arrêté à la somme de 842 420 € HT conformément au taux d'honoraires.

Le Conseil Communautaire,

VU la délibération du Conseil Communautaire du 11 septembre 2019 approuvant le programme de construction du Groupe Scolaire intercommunal et accueil périscolaire à Schwindratzheim ;

VU le lancement de la procédure de concours de maîtrise d'œuvre en date du 18 novembre 2019 ;

VU les réunions du jury de concours en dates du 13 janvier et du 8 juin 2020 ;

VU le classement proposé par le jury de concours ;

Et après en avoir délibéré,

- **ATTRIBUE** le marché de maîtrise d'œuvre pour la construction du Groupe Scolaire intercommunal et l'accueil périscolaire à Schwindratzheim au Cabinet d'architecture **WEBER & KEILING Architectes sise 37 Boulevard de Nancy 67000 Strasbourg**.
- **PREND ACTE** que le montant des travaux proposé au stade concours est porté de 5 770 000 € HT à **5 987 040 € HT** (soit + 3,76 %).
- **AUTORISE** le Président à signer le marché de maîtrise d'œuvre pour un coût prévisionnel des travaux de **5 987 040 € HT** conformément au tableau de répartition annexé à la présente délibération.
- **ARRÊTE** le montant du marché de maîtrise d'œuvre à **842 420 € HT** représentant **14,60 %** et basé définitivement sur l'enveloppe du programme qui était 5 770 000 € HT.
- **AUTORISE** le président à signer le marché de maîtrise d'œuvre.
- **AUTORISE** le Président à lancer toutes les procédures administratives afin de compléter les prestations nécessaires à l'exécution du chantier (mission AMO, mission SPS, contrôleur technique, assurance dommages-ouvrage, etc...).
- **DEMANDE** au Président l'établissement d'un plan de financement de ce projet.

Vote à l'unanimité

Suivent les signatures au registre
de tous les membres présents.

Pour extrait conforme. **26 JUIN 2020**
Certifié exécutoire le

Le Président

Accusé de réception en préfecture
067-246700959-20200618-DCC671-06-2020-
DE
Date de télétransmission : 25/06/2020
Date de réception préfecture : 25/06/2020





Date de la convocation jeudi 10 juin 2020

DCC 672/06/2020

**Extrait des délibérations du
CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

Séance du jeudi 18 juin 2020

Sous la présidence de Monsieur Bernard FREUND, Président

Élus : 38 - En fonction : 38 - Présents/Représentés : 38

Présents ou représentés 38

HIPP Alain, SCHOLLER Manuela, SCHAEFFER Éric, ZIMMERMANN Virginie, KLEIN Marcel, WEISS Bernard, HAMMANN Jean-Georges, INGWILLER Bernard, PFISTER Georges, GARCIA Michèle, DETTLING Philippe, VOLLMAR Laurence, LUTZ Christophe, DURR Carine, ENGER Jean-Luc, BRAUN Cécile, KAUFFMANN Jean-Luc, GILLIG Anne, LENTZ Patrick, SCHWEITZER Gérard, GUERREIRO Jérôme, LENGENFELDER Daniel, GUILLAUME Éric, LIENHARD Bernard, WICKER Pascal, LEHMANN Marie-Paule, ULRICH Xavier, ERNEWEIN Véronique, RIEHL Bernard, TAESCH Françoise, KREBS Jeannot, HATT René, ADAM Raphaël, FREUND Bernard, WENDLING Marc, GOEHRY Mireille, ECKART Jean-Luc, KOESSLER Michèle

Secrétaire de séance M. ADAM Raphaël, Maire de Wilwisheim

7 - Finances Locales

7.10 Divers

**Fonds de soutien aux petites entreprises (Fonds Résistance Grand Est) :
autorisation au Président à signer la Convention**

Notre territoire, à l'instar de notre Nation, connaît une crise sans précédent, dont l'impact économique est encore difficile à anticiper, mais sera plus que significatif.

Dans ce contexte exceptionnel, l'ensemble des Collectivités a souhaité se mobiliser conjointement pour apporter une réponse aux besoins des entreprises, indépendants et associations qui ne peuvent être satisfaits par les dispositifs en place, en finançant la trésorerie requise pour assurer la continuité de leur activité, tout en permettant la relance pour les plus impactés. Ce fonds s'inscrit par ailleurs dans un principe de subsidiarité, en complément des autres dispositifs opérés par l'Etat et les collectivités territoriales, et doit notamment permettre une intervention « de dernier ressort ».

La Région Grand Est, les Conseils Départementaux et EPCI du Grand Est, en partenariat avec la Banque des Territoires, proposent un accompagnement sous-forme d'avance remboursable pour renforcer la trésorerie des associations, entrepreneurs, micro-entrepreneurs, et petites entreprises dont l'activité est impactée par la crise sanitaire.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré,

- **PREND ACTE** de la délibération du Conseil Régional de la Région Grand Est instituant le "**FONDS RÉSISTANCE Grand Est**", en partenariat avec la Banque des Territoires, les Départements et les Établissements Publics de Coopération Intercommunale de la Région Grand Est.
- **ACCORDE** à la Région Grand Est une participation de **32 394 €** pour le financement du "**FONDS RÉSISTANCE Grand Est**" de la Région Grand Est.
- **APPROUVE** la convention de participation correspondante à conclure avec la Région Grand Est.

Approuvé à l'unanimité

Accusé de réception en préfecture
067-246700959-20200618-DCC672-06-2020-DE
Date de télétransmission : 25/06/2020
Date de réception préfecture : 25/06/2020

Suivent les signatures au registre
de tous les membres présents.

Pour extrait conforme. **26 JUIN 2020**
Certifié exécutoire le

Le Président





DCC 673/06/2020

Date de la convocation jeudi 10 juin 2020

**Extrait des délibérations du
CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

Séance du jeudi 18 juin 2020

Sous la présidence de Monsieur Bernard FREUND, Président

Élus : 38 - En fonction : 38 - Présents/Représentés : 38

Présents ou représentés 38

HIPP Alain, SCHOLLER Manuela, SCHAEFFER Éric, ZIMMERMANN Virginie, KLEIN Marcel, WEISS Bernard, HAMMANN Jean-Georges, INGWILLER Bernard, PFISTER Georges, GARCIA Michèle, DETTLING Philippe, VOLLMAR Laurence, LUTZ Christophe, DURR Carine, ENGER Jean-Luc, BRAUN Cécile, KAUFFMANN Jean-Luc, GILLIG Anne, LENTZ Patrick, SCHWEITZER Gérard, GUERREIRO Jérôme, LENGENFELDER Daniel, GUILLAUME Éric, LIENHARD Bernard, WICKER Pascal, LEHMANN Marie-Paule, ULRICH Xavier, ERNEWEIN Véronique, RIEHL Bernard, TAESCH Françoise, KREBS Jeannot, HATT René, ADAM Raphaël, FREUND Bernard, WENDLING Marc, GOEHRY Mireille, BECKART Jean-Luc, KOESSLER Michèle

Secrétaire de séance M. ADAM Raphaël, Maire de Wilwisheim

1 - Commande publique

1.2 Délégations de service public

Fixation des tarifs périscolaires pour les mois de mai et juin 2020

Au vu du contexte actuel de réouverture et d'accès aux structures périscolaires, l'ALEF nous a soumis un projet de grille tarifaire exceptionnelle. La situation actuelle nécessite de la souplesse, aussi il est proposé de pratiquer un tarif à l'acte et non plus forfaitaire. La facturation se fera à terme échu en fonction des présences réelles.

Le tarif proposé est le forfait mensuel 2 jours x 10 mois / 72 jours.

Pour les enfants accueillis ponctuellement habituellement, le tarif ne changerait pas.

La Communauté de Communes est donc appelée à se prononcer sur ces tarifs pour les mois de mai et juin 2020.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré,

➤ **DÉCIDE** de fixer les tarifs périscolaires pour les mois de mai et juin 2020 comme suit :

	CDC ZORN		Hors CDC ZORN	
Enfants en forfait mensuel sur 2019-2020				
Base par jour (tarif annuel rapport à la journée)	Mini	Maxi	Mini	Maxi
Midi*	8,80 €	11,40 €	10,60 €	13,70 €
Soir	4,00 €	5,20 €	4,80 €	6,20 €
Enfants accueillis ponctuellement				
Base par jour	Mini	Maxi	Mini	Maxi
Midi*	11,10 €	14,40 €	13,30 €	17,30 €
Soir	5,00 €	6,50 €	6,00 €	7,80 €

* Déduction de 4,40 € en cas de non disponibilité du repas traiteur (repas « tiré du sac »)

Approuvé à l'unanimité

Suivent les signatures au registre
de tous les membres présents.

Pour extrait conforme.

Certifié exécutoire le

26 JUIN 2020

Le Président

Accusé de réception en préfecture
067-246700959-20200618-DCC673-06-2020-
DE
Date de télétransmission : 25/06/2020
Date de réception préfecture : 25/06/2020





Communauté de Communes

Pays de la Zorn

Département du Bas-Rhin
Arrondissement de Saverne
Canton de Bouxwiller

DCC 674/06/2020

Date de la convocation jeudi 10 juin 2020

Extrait des délibérations du CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du jeudi 18 juin 2020

Sous la présidence de Monsieur Bernard FREUND, Président
Élus : 38 - En fonction : 38 - Présents/Représentés : 38

Présents ou représentés 38

HIPP Alain, SCHOLLER Manuela, SCHAEFFER Éric, ZIMMERMANN Virginie, KLEIN Marcel, WEISS Bernard, HAMMANN Jean-Georges, INGWILLER Bernard, PFISTER Georges, GARCIA Michèle, DETTLING Philippe, VOLLMAR Laurence, LUTZ Christophe, DURR Carine, ENGER Jean-Luc, BRAUN Cécile, KAUFFMANN Jean-Luc, GILLIG Anne, LENTZ Patrick, SCHWEITZER Gérard, GUERREIRO Jérôme, LENGENFELDER Daniel, GUILLAUME Éric, LIENHARD Bernard, WICKER Pascal, LEHMANN Marie-Paule, ULRICH Xavier, ERNEWEIN Véronique, RIEHL Bernard, TAESCH Françoise, KREBS Jeannot, HATT René, ADAM Raphaël, FREUND Bernard, WENDLING Marc, GOEHRY Mireille, ECKART Jean-Luc, KOESSLER Michèle

Secrétaire de séance M. ADAM Raphaël, Maire de Wilwisheim

5. Institutions et vie politique

5.7 Intercommunalité

Banque de Matériel Intercommunal : fixation du tarif de location de la scène mobile (podium sur remorque)

Afin de compléter notre Banque de Matériel Intercommunal, le Conseil Communautaire, par délibération du 19 décembre 2019, a décidé l'acquisition d'une scène mobile (podium sur remorque) d'une superficie de 48 m² auprès de la société EUROPODIUM pour un montant total de 31 000 € HT.

Nous restons en attente d'une subvention DETR afin de finaliser cette commande. Il est cependant proposé au Conseil Communautaire de fixer, dès maintenant, un tarif pour la location de cet équipement aux Associations et Communes du territoire.

Le Conseil Communautaire,

VU la délibération du 19 décembre 2019 décidant l'acquisition d'une scène mobile (podium sur remorque) ;

VU la proposition du Bureau de la Communauté de Communes du Pays de la Zorn ;

Et après en avoir délibéré,

- **FIXE**, à compter de ce jour, le tarif de location de la scène mobile à **500 € majoré des charges du personnel mis à disposition de 30 € l'heure.**

Approuvé à l'unanimité

Suivent les signatures au registre
de tous les membres présents.

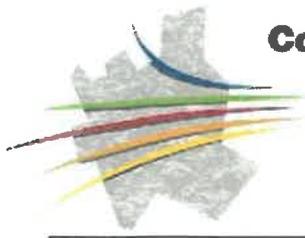
Pour extrait conforme.

Certifié exécutoire le **26 JUIN 2020**

Le Président



Accusé de réception en préfecture
067-246700959-20200625-DCC674-06-2020-DE
Date de télétransmission : 25/06/2020
Date de réception préfecture : 25/06/2020



DCC 675/06/2020

Date de la convocation jeudi 10 juin 2020

**Extrait des délibérations du
CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

Séance du jeudi 18 juin 2020

Sous la présidence de Monsieur Bernard FREUND, Président

Élus : 38 - En fonction : 38 - Présents/Représentés : 38

Présents ou représentés 38

HIPP Alain, SCHOLLER Manuela, SCHAEFFER Éric, ZIMMERMANN Virginie, KLEIN Marcel, WEISS Bernard, HAMMANN Jean-Georges, INGWILLER Bernard, PFISTER Georges, GARCIA Michèle, DETTLING Philippe, VOLLMAR Laurence, LUTZ Christophe, DURR Carine, ENGER Jean-Luc, BRAUN Cécile, KAUFFMANN Jean-Luc, GILLIG Anne, LENTZ Patrick, SCHWEITZER Gérard, GUERREIRO Jérôme, LENGENFELDER Daniel, GUILLAUME Éric, LIENHARD Bernard, WICKER Pascal, LEHMANN Marie-Paule, ULRICH Xavier, ERNEWEIN Véronique, RIEHL Bernard, TAESCH Françoise, KREBS Jeannot, HATT René, ADAM Raphaël, FREUND Bernard, WENDLING Marc, GOEHRY Mireille, BCKART Jean-Luc, KOESSLER Michèle

Secrétaire de séance M. ADAM Raphaël, Maire de Wilwisheim

7. Finances Locales

7.6 Contributions budgétaires

Approbation des attributions de compensation 2020

Le Président rappelle aux Élus le versement ou l'encaissement annuel de l'attribution de compensation entre la Communauté de Communes du Pays de la Zorn et ses Communes membres.

Suite au transfert de la compétence scolaire au 1^{er} janvier 2019, les dépenses liées à cette compétence entrent en ligne de compte dans le calcul de cette attribution.

La Commission Locale d'Évaluation des Charges Transférées (CLECT) s'est réunie le 27 juin 2019 et a statué sur les attributions de compensations 2019.

Afin de réviser son montant pour 2020 l'EPCI et ses Communes membres doivent prendre une délibération concordante validant le nouveau montant attribué.

Le montant 2020 a été arrêté sur la base du Compte Administratif 2019 du Budget scolaire de la Communauté de Communes du Pays de la Zorn.

Le Conseil Communautaire,

Après avoir pris connaissance du tableau des attributions de compensation 2020 ;

Considérant que ce tableau fait ressortir un solde négatif ou positif ;

Considérant que chaque Commune doit se prononcer sur son montant ;

Et après en avoir délibéré,

- **APPROUVE** le tableau des Attributions de compensation 2020 annexé à la présente délibération.

- **NOTIFIE** la présente délibération ainsi que le tableau des Attributions de compensation 2020 au Maire de chacune des Communes membres de la Communauté de Communes du Pays de la Zorn, les Conseils Municipaux devant être obligatoirement consultés dans un **déla**i de **trois mois** à compter de cette notification.
- **DEMANDE** au Président de mettre en œuvre les mandats et titres correspondants dès réception des délibérations concordantes des Communes membres.
- **PRÉCISE** que le versement ou l'encaissement se fait trimestriellement.
- **PRÉCISE** que début janvier 2021 un calcul sera réalisé en prenant en compte les dépenses réelles inscrites au Compte Administratif 2020. Ce solde sera encore comptabilisé sur l'exercice 2020.

Approuvé à l'unanimité

Suivent les signatures au registre
de tous les membres présents.

Pour extrait conforme.
Certifié exécutoire le **26 JUIN 2020**

Le Président



Date de la convocation jeudi 10 juin 2020

DCC 676/06/2020

**Extrait des délibérations du
CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

Séance du jeudi 18 juin 2020

Sous la présidence de Monsieur Bernard FREUND, Président
Élus : 38 - En fonction : 38 - Présents/Représentés : 38

Présents ou représentés 38

HIPP Alain, SCHOLLER Manuela, SCHAEFFER Éric, ZIMMERMANN Virginie, KLEIN Marcel, WEISS Bernard, HAMMANN Jean-Georges, INGWILLER Bernard, PFISTER Georges, GARCIA Michèle, DETTLING Philippe, VOLLMAR Laurence, LUTZ Christophe, DURR Carine, ENGER Jean-Luc, BRAUN Cécile, KAUFFMANN Jean-Luc, GILLIG Anne, LENTZ Patrick, SCHWEITZER Gérard, GUERREIRO Jérôme, LENGENFELDER Daniel, GUILLAUME Éric, LIENHARD Bernard, WICKER Pascal, LEHMANN Marie-Paule, ULRICH Xavier, ERNEWEIN Véronique, RIEHL Bernard, TAESCH Françoise, KREBS Jeannot, HATT René, ADAM Raphaël, FREUND Bernard, WENDLING Marc, GOEHRY Mireille, ECKART Jean-Luc, KOESSLER Michèle

Secrétaire de séance M. ADAM Raphaël, Maire de Wilwisheim

7. Finances Locales

7.10 Divers

Centre Aquatique Atoo-o : Fixation du tarif de vente d'un bonnet de bain

En raison de la crise sanitaire COVID-19, le Centre Aquatique Atoo-o est fermé au public depuis le samedi 14 mars 2020.

Pour permettre la réouverture du Centre Aquatique Atoo-o dans le contexte actuel, un protocole sanitaire a été établi et, afin de respecter les mesures d'hygiène préconisées par l'ARS, le port du bonnet de bain sera obligatoire.

Le Président propose de mettre en vente des bonnets de bains à l'accueil du Centre Aquatique Atoo-o et de fixer le tarif de vente correspondant.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré,

- **DÉCIDE** de mettre en vente au Centre Aquatique Atoo-o des bonnets de bain.
- **FIXE** le prix de vente à **2 € l'unité**.

Approuvé à l'unanimité

Suivent les signatures au registre
de tous les membres présents.

Pour extrait conforme.
Certifié exécutoire le

26 JUIN 2020

Le Président

